



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Rapport détaillé sur les activités de l'Organisation en 2006-2007

Relations extérieures et coopération

RELATIONS EXTÉRIEURES ET COOPÉRATION

I. Relations avec les États membres et les commissions nationales

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)
Planifié : 1 893 000 Effectif : 1 892 000

Paragraphe 2009 - A. Coopération avec les États membres

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Coopération internationale multilatérale et promotion de l'universalité de l'UNESCO promue</p>	<p>(i) Renforcement des relations avec les États membres, à l'occasion en particulier des visites officielles du Directeur général en Europe et en Amérique du Nord (Allemagne, Canada, Croatie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Hongrie, Italie, Lituanie, Monaco, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse, Ukraine), dans les États arabes (Algérie, Arabie saoudite, Égypte, Émirats Arabes Unis, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Maroc, Mauritanie, Qatar, Soudan, Yémen), dans la région Asie-Pacifique (Brunéi Darussalam, Chine, Inde, Japon, Kazakhstan, Maldives, Mongolie, Ouzbékistan, Philippines, Sri Lanka) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Colombie, El Salvador, Équateur, Haïti, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines).</p> <p>(ii) Visites de chefs d'État ou de gouvernement au Siège de l'Organisation : (par ordre chronologique) le Président de la Slovénie, le Président de la Bolivie, le Président de la République d'Haïti, S.A.S. le Prince Albert de Monaco, le Premier Ministre de Nouvelle-Zélande, le Président de la Bulgarie, S.M. le Roi de Suède, le Président de la Grèce, le Président de l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Premier Ministre de la Fédération de Russie, le Président de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, le Président de la Croatie.</p> <p>(iii) D'autres mesures ont été prises en vue de promouvoir l'universalité de l'UNESCO. Le Monténégro est devenu État membre en mars 2007 et Singapour le 193^e État</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation des données transmises par les secteurs et les services concernés en vue de fournir en temps utile au Directeur général des dossiers d'information complets demeure un défi majeur. La coordination de l'action des différentes parties concernées par la préparation et l'organisation des rencontres du Directeur général avec les représentants des États membres est donc un domaine dans lequel des progrès restent nécessaires. L'engagement proactif des bureaux hors Siège concernés s'est révélé être une importante condition préalable du succès de l'organisation des visites du Directeur général aux États membres. 			

	membre en octobre 2007.				
Relations avec les États membres développés, notamment au travers de leurs délégués permanents et les groupements constitués au Siège	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération avec les États membres, en particulier à l'occasion des réunions du Directeur général avec les ministres, ambassadeurs, délégués permanents et membres du Conseil exécutif. Au cours de la période couverte par le 33 C/5, le Directeur général a rencontré 94 ministres ou autres autorités de la région Amérique latine et Caraïbes, 143 de la région Asie-Pacifique, 95 des États arabes et 210 de la région Europe et Amérique du Nord. En outre, le Secrétariat a organisé 46 réunions d'information à l'intention des délégués permanents et des observateurs auprès de l'UNESCO. 				
Bases de données sur les activités de coopération avec les États membres et les Membres associés mises à jour	<ul style="list-style-type: none"> • Les profils de pays ont été mis à jour pour environ 40 États membres, sur la base des dossiers d'information préparés pour les visites officielles du Directeur général. • Avec ces documents, ERC a continué de participer à la mise à jour de la partie géographique du portail, en vue de la préparation de mini-profils de pays. Il convient de noter que la partie géographique du portail a évolué avec la publication d'informations thématiques par pays dans les domaines de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, de la culture et de la communication et de l'information, ce qui permet d'offrir un aperçu plus détaillé des activités de l'UNESCO dans ses États membres. • De plus, ERC contribue à cette partie géographique du portail en publiant des données sur les relations officielles et les commissions nationales. Ces données proviennent des bases de données d'ERC, qui sont régulièrement mises à jour et également consultables sur l'Intranet d'ERC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations générales disponibles dans les bases de données d'ERC sont régulièrement mises à jour et fiables. Leur fiabilité doit encore être améliorée pour ce qui concerne les activités de coopération avec les États membres. • L'amélioration de la communication et de la collecte de données auprès des secteurs et des unités hors Siège est essentielle au succès de la mise en œuvre de ce projet. 			

Paragraphe 20016 - B. Coopération avec les commissions nationales

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Participation effective des commissions nationales à l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des programmes et du processus de décentralisation de l'UNESCO promue</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ce résultat a été atteint dans une large mesure grâce aux consultations menées par le DG sur les projets de 34 C/4 et 34 C/5 et aux conférences quadriennales des commissions nationales, qui se sont tenues à Abou Dhabi, dans les Émirats Arabes Unis (27-31 mai 2006), à Hanoi, au Viet Nam (6-9 juin 2006), à Luanda, en Angola (13-17 juin 2006), à Athènes, en Grèce (25-28 juin 2006) et à Montego Bay, en Jamaïque (3-6 juillet 2006). 178 commissions nationales ont participé à ce processus mondial et ont ainsi contribué à la formulation et à l'évaluation de la stratégie et des programmes de l'UNESCO. 	<ul style="list-style-type: none"> Ces consultations ascendantes et conférences quadriennales ont été pour les commissions nationales de bonnes occasions de réfléchir aux objectifs stratégiques et aux priorités du programme de l'UNESCO, et d'en débattre. Les consultations multipays qui se sont tenues à ces occasions ont également contribué à impliquer les commissions nationales dans le processus de décentralisation. La participation des commissions serait plus efficace si elles pouvaient tenir des consultations au niveau des pays avec les autorités et les communautés et partenaires intellectuels concernés avant de prendre part aux consultations régionales. À cet effet, elles auraient besoin de recevoir les questionnaires adéquats longtemps à l'avance. Des approches plus interactives et plus ciblées semblent requises pour accroître l'efficacité de ces réunions. 	<p>L'organisation de consultations dans les cinq régions revêt une importance capitale, car elle exprime un message politique fort. Toutefois, compte tenu de la nécessité de réduire les frais de transport, il conviendrait peut-être d'évaluer ce que coûterait, par comparaison, l'organisation occasionnelle de ces réunions au Siège.</p>		
<p>Compétences des commissions nationales accrues pour renforcer la fonction de sensibilisation et leur contribution à une meilleure visibilité de l'UNESCO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ce résultat a été atteint grâce à l'organisation de onze séminaires de formation aux niveaux interrégional, régional et national, axés notamment sur la sensibilisation et la visibilité, ainsi que sur le soutien financier aux commissions nationales qui en ont besoin, en particulier celles des pays en développement et des pays en transition. 	<ul style="list-style-type: none"> Tout au long de la formation, les nouveaux membres du personnel des commissions nationales ont appris comment travailler avec les partenaires de la société civile, tels que les ONG, les parlementaires, les autorités locales, les clubs UNESCO ou le RéSEAU. Les commissions ont également reçu une contribution financière du PP pour mener des activités avec leurs partenaires et les médias afin de promouvoir l'action et la visibilité de l'UNESCO. Les séminaires de formation pourraient être plus pratiques et plus interactifs afin de promouvoir les bonnes pratiques et les échanges entre participants. Ils devraient 	<p>Afin de réaliser des économies sur les frais de transport, il conviendrait d'impliquer davantage le personnel des bureaux hors Siège plutôt que de déplacer le personnel du Siège. On pourrait également étudier la possibilité de recourir davantage à des téléconférences.</p>		

		<p>constituer une plate-forme pour un dialogue ouvert, consistant davantage à répondre directement aux besoins qu'à faire se succéder des exposés.</p>			
<p>Liens entre les commissions nationales, les réseaux de programme hors Siège et les décideurs nationaux renforcés au niveau des pays et des régions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce résultat a été partiellement atteint par le biais de consultations à différents niveaux avec les commissions nationales et de séminaires de formation organisés à leur intention, lors desquels le statut et le rôle des commissions nationales, ainsi que les relations avec leurs gouvernements et les universitaires, ont été largement soulignés et débattus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il reste beaucoup à faire pour renforcer le statut et la structure des commissions nationales. Des structures plus adaptées et actualisées semblent nécessaires pour renforcer leur rôle dans le contexte de la réforme. Le Secrétariat étudie cette question en vue de revoir l'architecture globale des commissions nationales en collaboration avec ces dernières au cours de l'exercice 2008-2009. 			
<p>Action coordonnée, interaction et communication améliorées entre le Siège de l'UNESCO, les bureaux hors Siège et les commissions nationales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cet objectif a été atteint principalement grâce au développement et à la mise à jour de la base de données, du portail et des publications destinées aux commissions nationales, ainsi qu'au plaidoyer constant en faveur d'une communication accrue, de contacts fréquents et d'échanges réguliers entre les unités au Siège, les bureaux hors Siège et les commissions nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des progrès ont été réalisés grâce à des efforts conjoints, en particulier en matière de développement des outils de communication en ligne, tels que la base de données et le portail. La nouvelle version de la base de données, qui comporte plus de 100 commissions, a été lancée et le portail a été mis à jour. La communication et la coordination entre les trois parties ont également été améliorées par rapport au passé. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour consulter et informer les commissions concernées sur les projets qui doivent être mis en œuvre par le Secrétariat, et vice versa. Une collaboration plus étroite entre les trois parties prenantes sera dans le meilleur intérêt de l'Organisation et profitera à tous. 			

II. Coopération avec les organisations internationales et nouveaux partenariats
Paragraphe 20018

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)	
Planifié : 911 000	Effectif : 909 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Visibilité de l'UNESCO et de l'impact de son action dans les États membres améliorée grâce à une interaction avec ses partenaires internationaux - en particulier au sein du système des Nations Unies -, gouvernementaux et représentants de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du CCS et participation à ce Conseil (4 sessions). Suivi et mise en œuvre, au Siège et hors Siège, des conclusions adoptées par le CCS. Coordination en vue : (i) des sessions de fond de l'ECOSOC de 2006 et 2007 ; (ii) des 61^e et 62^e sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. La revitalisation du Comité sur les ONG du Conseil exécutif s'est poursuivie avec la participation active des ONG et des États membres et par l'organisation de réunions thématiques, de tables rondes et de forums ouverts. Le Forum international de la société civile s'est tenu lors de la 34^e session de la Conférence générale. Présentation des modalités de coopération entre l'UNESCO, les commissions nationales et les ONG lors des séminaires de formation destinés aux NATCOM. Octroi de bourses en tenant compte des priorités de l'UNESCO : Afrique et femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la coordination en vue d'éviter les doubles emplois et les redondances vis-à-vis du système des Nations Unies et dans le contexte de la réforme de l'ONU. Efficacité du partage d'informations et de la coordination au sein de l'Organisation. <p>Voir la quatrième partie (Bilan et recommandations) du Rapport sexennal du Conseil exécutif à la Conférence générale sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations non gouvernementales (ONG) (2001-2006), document 34 C/27.</p>			
Sensibilisation des partenaires et leur engagement en faveur des priorités du programme et des initiatives de l'UNESCO améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation des partenaires et engagement de ces derniers en faveur des priorités du programme de l'UNESCO au moyen de : Consultations des partenaires (institutions du système des Nations Unies, ONG) sur le Projet de stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et le Projet de programme et de budget pour 2008-2009 de l'UNESCO. L'organisation de réunions conjointes avec les ONG partenaires (ISESCO, OCI) en vue de préparer des programmes conjoints de coopération pour 2006-2007. 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et renforcement des partenariats tripartites entre les bureaux hors Siège et les commissions nationales. 			

	<ul style="list-style-type: none"> • Le Forum international de la société civile a réuni plus de 500 participants représentant différents partenaires non gouvernementaux de l'UNESCO (ONG, parlementaires, maires, clubs UNESCO, secteur privé) et les États membres. • Le site Web de la section des ONG a été enrichi pour étendre sa portée et la mise à jour de la base de données s'est poursuivie. Publication de brochures actualisées sur la coopération de l'UNESCO avec les ONG et du répertoire des ONG entretenant des relations officielles avec l'UNESCO. 	<p>Voir la quatrième partie (Bilan et recommandations) du Rapport sexennal du Conseil exécutif à la Conférence générale sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations non gouvernementales (ONG) (2001-2006), document 34 C/27.</p>			
<p>Implication accrue dans les activités du système international, notamment dans le cadre du CCS, du GNUD ainsi que du suivi de la Déclaration du Millénaire et des conférences mondiales, et une coopération renforcée avec des partenaires en vue de la mise en œuvre des programmes et de la promotion des idéaux de l'UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de l'UNESCO à des réunions et conférences du système des Nations Unies. • Mise en œuvre des décisions du CCS et du GNUD dans les programmes de l'UNESCO. • Participation de l'UNESCO au processus « Unis dans l'action » du système des Nations Unies. • Contribution de l'UNESCO aux différents rapports présentés à l'Assemblée générale, à l'ECOSOC et aux organes directeurs du système des Nations Unies pour la mise en œuvre et le suivi des conférences mondiales et de la Déclaration du Millénaire. • Préparation et signature d'un programme conjoint de coopération avec l'ISESCO pour 2006-2007. • Renforcement de la coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO (participation à la Conférence internationale des ONG et aux commissions programmatiques mixtes); information des ONG et participation de ces dernières à la Conférence générale, diffusion d'informations sur les activités collectives des ONG, etc. • Mise à jour de la liste des ONG, des fondations et autres institutions similaires entretenant des relations officielles avec l'UNESCO conformément aux directives applicables et à la coopération concrète existante avec les secteurs de programme. • Le Rapport sexennal 2001-2006 (document 34 C/27) adopté par la Conférence générale à sa 34^e session a évalué les contributions 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la participation et la contribution aux mécanismes du système des Nations Unies en réaffirmant et en développant la présence, la visibilité et l'impact de l'UNESCO sur ledit mécanisme. • L'engagement des secteurs de programme dans l'élaboration d'activités du programme conjointes avec certaines OIG a une nouvelle fois permis de renforcer la coopération avec ces dernières (notamment l'ISESCO) et d'assurer la promotion des idéaux de l'UNESCO dans ses États membres. <p>Voir la quatrième partie (Bilan et recommandations) du Rapport sexennal du Conseil exécutif à la Conférence générale sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations non gouvernementales (ONG) (2001-2006), document 34 C/27.</p>			

des ONG aux activités de l'UNESCO et proposé des recommandations aux différentes parties prenantes afin de renforcer la coopération.

Paragraphe 20020 et 20023 - A. Coopération avec les organisations intergouvernementales

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Coopération et implication de l'UNESCO dans le système des Nations Unies intensifiées et améliorées</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'UNESCO a contribué aux rapports du Secrétaire général des Nations Unies et a été représentée à haut niveau lors des 5 segments des sessions de fond de l'ECOSOC de 2006 et 2007. Des rapports sur les éléments saillants et les résultats des débats ont été rédigés et envoyés aux secteurs de programme pour suivi, ainsi qu'aux délégués permanents pour information. L'UNESCO, par l'intermédiaire de son Bureau de New York, a participé à la 61^e session (2006) et à la 62^e session (2007) de l'Assemblée générale. Des rapports ont été rédigés sur les « Décisions et activités récentes des organisations du système des Nations Unies intéressant l'action de l'UNESCO » en vue d'informer le Conseil exécutif sur les résultats des sessions susmentionnées, notamment en ce qui concerne l'évolution du processus de réforme des Nations Unies et les recommandations du Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies. L'UNESCO a participé à des réunions à New York et à Genève (par l'intermédiaire de ses bureaux dans ces deux villes), ainsi que dans d'autres pays, en vue de renforcer la coopération avec les organisations, fonds et programmes du système des Nations Unies et de garantir une participation efficace de l'UNESCO aux efforts de cohérence à l'échelle du système. L'UNESCO a contribué au rapport de l'OIT intitulé <i>Outils pour l'intégration de l'emploi et du travail décent</i>, qui a été présenté à la session de printemps du CCS en 2007 et à la 	<ul style="list-style-type: none"> ERC a poursuivi son rôle de facilitateur, de catalyseur et de coordonnateur dans le domaine de la coopération avec les organisations du système des Nations Unies. Ceci se traduit par la poursuite, en coopération avec les secteurs de programme ainsi que les deux bureaux de liaison (NYO et GLO), du renforcement de notre coopération avec les organisations du système des Nations Unies non seulement par la coordination de la participation de l'UNESCO aux réunions inter-secrétariat et intergouvernementales mais également par la contribution de l'UNESCO aux différents rapports du Secrétaire général à l'ECOSOC et à l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi qu'à d'autres instances du système. Dans ce cadre, ERC a également joué un rôle d'appui et de facilitateur pour les bureaux de liaison. Étant donné qu'ERC dépend des secteurs de programme pour les contributions, ce travail de coordination ne peut se faire sans l'adhésion, l'engagement et l'appui de ces secteurs, des bureaux hors Siège et de liaison avec lesquels RPO/IGO essaye d'entretenir autant que faire se peut des relations cordiales. En vue d'une meilleure compréhension de ces questions a 			

	<p>session de fond de l'ECOSOC de 2007.</p> <ul style="list-style-type: none"> Des contributions présentant des informations pertinentes sur la position et la situation des pays au sein du système des Nations Unies ont été élaborées à l'intention des dossiers d'information préparés en vue des visites du Directeur général dans les États membres. 	<p>été créé un site Web, qui contient des informations sur l'ensemble de la coopération de l'UNESCO avec le système des Nations Unies et les OIG.</p>			
<p>Activités de l'UNESCO mieux intégrées et plus conformes aux politiques et stratégies à l'échelle du système au niveau interagences</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les organes directeurs de l'UNESCO ont été informés des récentes décisions et activités du système des Nations Unies intéressant le travail de l'Organisation et les résultats des décisions prises lors des 61^e (2006) et 62^e (2007) sessions de l'Assemblée générale ont été adressés aux secteurs de programme pour qu'ils leur donnent les suites appropriées. Le suivi des sessions de fond de l'ECOSOC de 2006 et 2007 a été assuré avec la préparation de rapports transmis au Directeur général et envoyés aux secteurs de programme pour action, ainsi qu'aux délégués permanents pour information. Ces rapports contiennent les éléments saillants des débats et une liste des résolutions et décisions des sessions intéressant l'UNESCO. En vue de la préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5), une lettre de consultation transmettant ces documents pour commentaire a été adressée à toutes les institutions du système des Nations Unies. 	<ul style="list-style-type: none"> Les résultats des décisions prises par l'Assemblée générale et l'ECOSOC ont été pris en compte et mis en œuvre dans les activités des secteurs de programme. 			
<p>Cohérence et complémentarité renforcées entre les politiques et les pratiques de l'UNESCO et celles d'autres partenaires des Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> Une participation active aux mécanismes et processus interinstitutions des Nations Unies a été assurée et des efforts ont été réalisés pour aligner les pratiques et politiques de l'UNESCO sur celles des autres partenaires des Nations Unies et garantir la cohérence, en particulier au niveau des pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Parallèlement à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, l'UNESCO doit aussi renforcer la coordination et la cohérence interne à l'Organisation. Le Secrétariat va donc encore améliorer la coordination interne, y compris entre les deux bureaux de liaison, afin d'éviter les chevauchements ou les doubles emplois dans les relations avec le système des Nations Unies. 			

<p>Visibilité de l'UNESCO accrue au sein du cadre multilatéral, au niveau des organes directeurs comme à celui des pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La visibilité et l'impact de l'UNESCO ont été assurés principalement par une participation active aux mécanismes interinstitutions, tels que les groupes de programme et de gestion et les équipes spéciales du GNUM et les équipes de pays des Nations Unies, et grâce à des initiatives telles que les UCPD. 				
<p>Coopération avec les OIG renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la coopération avec l'ISESCO à l'occasion de la 9^e Réunion du Comité mixte UNESCO-ISESCO qui s'est tenue à l'ISESCO, à Rabat, du 13 au 15 mars 2006 pour examiner les propositions relatives au programme de coopération pour 2006-2007, et s'est conclue par la signature d'un nouveau programme de coopération pour 2006-2007 comprenant 103 projets dans les domaines de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture, de la communication et des relations extérieures. Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de ce programme de coopération, les experts concernés des deux organisations ont tenu des réunions de coordination au Siège de l'UNESCO, à Paris (24-26 janvier 2007) et au Siège de l'ISESCO, à Rabat (16 mars 2007 pour les sciences exactes et naturelles) afin d'évaluer les projets mis en œuvre en 2006 et de débattre des projets à mettre en œuvre en 2007. L'UNESCO a assuré la formation du personnel de l'ISESCO en matière financière et administrative au Siège de l'UNESCO en décembre 2007. L'ISESCO a nommé un observateur permanent à l'UNESCO en février 2007 en vue de renforcer cette coopération. • Renforcement de la coopération avec l'<i>Organisation internationale de la Francophonie</i> (OIF) par la participation de l'UNESCO au XI^e Sommet de la Francophonie, tenu à Bucarest, en Roumanie (27-29 septembre 2006), qui avait pour thème principal les TIC dans l'éducation. Ce sommet a permis de faire reconnaître et de souligner le rôle important que joue l'UNESCO dans ce domaine. • L'UNESCO a également participé aux réunions d'OIG suivantes : (1) inauguration du nouveau siège de l'ISESCO, à Rabat, au Maroc (mai 2006) ; (2) 33^e session de la 	<ul style="list-style-type: none"> • L'UNESCO a accru la visibilité de sa coopération avec les OIG, et en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - avec l'ISESCO et l'Organisation de la Conférence islamique par une participation active aux réunions des organes directeurs de ces deux institutions. L'implication des secteurs de programme et des bureaux hors Siège dans la préparation du programme de coopération UNESCO/ISESCO pour 2006-2007 a encore renforcé la coopération avec l'ISESCO, qui est désormais un partenaire solide de l'UNESCO ; - avec l'<i>Organisation internationale de la Francophonie</i> (OIF) ; la participation du Directeur général au XI^e Sommet de la Francophonie, tenu à Bucarest, en Roumanie, a permis de renforcer la coopération de l'UNESCO avec cette organisation et de souligner et faire reconnaître le rôle important que joue l'UNESCO dans les domaines des TIC dans l'éducation, et d'accentuer ainsi son action dans les pays de la Francophonie. • Par ailleurs, l'UNESCO a apporté un appui non négligeable aux groupes régionaux de l'UNESCO (Francophonie, Groupe des 77, Commonwealth, Groupe de l'OCI) dans l'organisation de leurs réunions politiques et manifestations culturelles, et ce, en facilitant parfois la recherche des fonds de financement. 			

Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, à Bakou, en Azerbaïdjan (juin 2006) ; (3) réunion de coordination entre le système des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique et ses institutions spécialisées, siège de l'ISESCO, à Rabat, au Maroc (juillet 2006) ; (4) 9^e session de la Conférence générale de l'ISESCO (décembre 2006) ; (5) 34^e session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, à Islamabad, au Pakistan (mai 2007).

- En vue de la préparation du Projet de stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5), une lettre de consultation transmettant ces documents pour commentaire a été adressée aux OIG entretenant des relations avec l'UNESCO.
- Le 30 novembre 2006, l'UNESCO a signé un mémorandum d'accord avec le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques (IRCICA, institution spécialisée de l'Organisation de la Conférence islamique) et la République de Turquie en vue de la création d'une « clinique du livre » destinée à la préservation et à la restauration des manuscrits et des livres anciens en péril.
- Renforcement de la coopération entre l'UNESCO et les groupes interrégionaux des États membres :
 - l'assistance apportée au Groupe des 77 dans la préparation de la 39^e réunion des directeurs/coordonnateurs des chapitres du G77, à l'UNESCO (février 2006) à laquelle a assisté le DG, ainsi que d'autres chefs de secrétariat, et l'assistance technique fournie à l'occasion du 40^e anniversaire de ce groupe ;
 - l'assistance technique fournie au Groupe de la Francophonie en vue de la bonne organisation de la Journée internationale de la francophonie ; la coopération avec ce groupe a été renforcée par un déjeuner de travail réunissant le DG, le Groupe de la Francophonie et le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie pour examiner des questions d'intérêt commun relatives à l'EPT et à la

	<p>Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la participation du DG et des membres du Groupe du Commonwealth au déjeuner de travail annuel (octobre) pour évoquer l'Éducation pour tous (EPT) ; - la participation au 14^e Sommet des non-alignés à La Havane, à Cuba (11-16 septembre). 				
--	--	--	--	--	--

Paragraphe 20026 - B. Coopération avec les organisations non gouvernementales

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Contribution des ONG internationales ayant des relations statutaires avec l'UNESCO à la mise en œuvre des activités de l'Organisation évaluée</p> <p>Mécanismes et modalités d'interaction avec les ONG internationales rendus plus efficaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Rapport sexennal 2001-2006 a évalué la contribution des ONG au travail de l'UNESCO et proposé des recommandations, adoptées lors de la 34^e session de la Conférence générale, aux différentes parties prenantes. • La revitalisation du Comité sur les organisations internationales non gouvernementales du Conseil exécutif s'est poursuivie avec la participation active des ONG et des États membres et avec l'organisation de plusieurs réunions thématiques, tables rondes et forums ouverts sur des thèmes pertinents pour le travail de l'Organisation. • Le Forum international de la société civile, qui s'est tenu lors de la 34^e session de la Conférence générale, a réuni plus de 500 participants représentant divers partenaires non gouvernementaux de l'UNESCO (ONG, parlementaires, maires, Clubs UNESCO, secteur privé) et les États membres. • Conformément aux directives de 1995, 9 nouvelles ONG ont été admises aux relations opérationnelles, 2 ONG reclassées de la catégorie des organisations entretenant des relations opérationnelles à celle des organisations entretenant des relations formelles de consultation et 5 fondations et institutions similaires admises aux relations officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir à la quatrième partie (Bilan et recommandations) du document 34 C/27. 			

<p>Consultations des ONG sur diverses questions liées au programme et aux OMD facilitées et renforcées par l'intermédiaire du Comité de liaison ONG-UNESCO</p> <p>Réseaux nationaux d'ONG locales opérant dans les domaines de compétence de l'UNESCO mis en place et sensibilisation accrue au niveau national concernant la contribution que les ONG peuvent apporter à la réalisation des objectifs de l'Organisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un contrat de financement d'activités a été signé avec le Comité de liaison ONG-UNESCO pour garantir des services d'appui et la logistique nécessaires au fonctionnement du Comité, organiser des réunions et des conférences d'ONG (par exemple la Conférence internationale des ONG ou les commissions programmatiques mixtes) sur les sujets intéressant le travail de l'UNESCO, assurer l'information et la participation des représentants d'ONG à la 34^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, diffuser des informations sur les activités collectives des ONG, etc. • Participation régulière aux différentes réunions du Comité de liaison ONG-UNESCO et des Commissions programmatiques mixtes organisées sur des thèmes prioritaires du programme de l'UNESCO. • Présentation des différentes modalités de coopération entre l'UNESCO, les commissions nationales et les ONG, ainsi que de certaines des évaluations du Rapport sexennal, lors des séminaires de formation des commissions nationales organisés au Siège et hors Siège. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir à la quatrième partie (Bilan et recommandations) du document 34 C/27. 			
<p>Répertoire international des ONG et matériel d'information sur les bases de données et les ouvrages de référence existants publiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le site Web de la section des ONG a été enrichi d'informations diverses afin d'étendre sa portée. • La mise à jour de la base de données s'est poursuivie à la suite des consultations relatives à la préparation du Rapport sexennal. • Publication de nouveaux prospectus d'information, mis à jour, concernant la coopération de l'UNESCO avec les ONG et d'un nouveau répertoire des ONG internationales entretenant des relations officielles avec l'UNESCO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir à la quatrième partie (Bilan et recommandations) du document 34 C/27. 			

Paragraphe 20030, 20034 et 20036 - C. Coopération avec les clubs UNESCO et nouveaux partenariats

Centres, association et clubs UNESCO (paragraphe 20030)

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
<p>Capacités et base de ressources de la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La coopération de l'UNESCO avec la Fédération mondiale des associations, centres et clubs UNESCO (FMACU) s'est poursuivie notamment par la participation de l'UNESCO aux réunions du Conseil exécutif transitoire de la FMACU, en mars 2006, à Athènes et en mars 2007, à La Valette ; le soutien financier et logistique de l'UNESCO à l'organisation du Congrès mondial de la FMACU en juillet 2007 à Athènes. La 177^e session du Conseil exécutif a décidé de suivre « la recommandation du Directeur général, de renouveler pour six ans les relations formelles d'association avec la FMACU ». (extrait du document 177 EX/Déc., 57). • Le Répertoire international des associations, centres et clubs UNESCO au a été publié printemps 2007 et la préparation d'un Guide pratique des clubs pour l'UNESCO est en cours. 				
<p>Réseau des clubs et centres UNESCO et des associations, pour l'UNESCO revitalisé et rendu plus opérationnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du programme de participation des activités des clubs pour l'UNESCO ont été soutenues dans plusieurs pays membres : Maroc (juin 2006), Tadjikistan (juillet 2006), Paraguay (juillet 2006), Zaïre (août 2006), Trinité-et-Tobago (octobre 2006), Guinée (novembre 2006), Gambie (novembre 2006), Autorité palestinienne (février 2007), Costa Rica (mai 2007). • Par ailleurs, l'UNESCO a soutenu et participé à la 2^e Réunion ad hoc des associations, centres, clubs pour l'UNESCO en Amérique latine et Caraïbes, qui avait pour objectif la création de la Fédération de ladite région à Kingston, en mars 2008, à Montevideo. • Plusieurs activités visant à promouvoir le mouvement des clubs pour l'UNESCO ont été organisées en coopération avec les commissions nationales et bureaux régionaux concernés dans la région des États arabes (Yémen, Émirats Arabes Unis, Maroc, 				

	<p>Tunisie, Liban), dans la région Afrique (Côte d'Ivoire, Congo, République démocratique du Congo, Mozambique, Libéria) dans la région Europe (Malte, France, Grèce).</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UNESCO a organisé un Séminaire des clubs pour l'UNESCO dans la région Asie et Pacifique à l'occasion du 60^e anniversaire du Mouvement des clubs pour l'UNESCO (novembre 2007, Bangkok). Le Réseau des écoles associées de la région était présent. Ce séminaire de trois jours visait à renforcer et élargir le débat sur l'avenir du Mouvement des clubs à la lumière de son succès au cours des 60 années écoulées, notamment en région Asie-Pacifique. Ces activités ont permis de développer le mouvement, notamment par la création de clubs dans les pays où il n'en existait pas. 				
<p>Contribution du Mouvement des clubs UNESCO à la réalisation des priorités de programme de l'Organisation renforcée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien et participation de ERC/PTS aux séminaires de formation des commissions nationales pour l'animation de sessions consacrées aux mécanismes de coopération de l'UNESCO avec ses partenaires de la société civile : <ol style="list-style-type: none"> 1. Séminaire de formation pour les membres de la Commission nationale yéménite (Sanaa, mai 2006) 2. Séminaire de formation pour les membres de la Commission nationale marocaine (Rabat, juin 2006) 3. Séminaire de formation pour les nouveaux membres des commissions nationales : <ul style="list-style-type: none"> - en Afrique anglophone (à Banjul en mai 2007) - en Asie (à Kula Lumpur en mai 2007 et à Samoa en juin 2007) - dans la région des États arabes (au Caire en juin 2007) - dans la région des Caraïbes (à Curaçao, en juillet 2007) - en Europe (à Bratislava, en novembre 2007) - en Amérique latine (à Montevideo, en décembre 2007). <ul style="list-style-type: none"> • Les États membres ont tous été invités à inclure dans leur délégation assistant à la 34^e session de la Conférence générale de 				

	<p>l'UNESCO des élus locaux de leurs pays pour participer au Forum international de la société civile le 25 octobre 2007 à Paris (les voyages et séjours des PMA ont été pris en charge par ERC/PTS). À cette occasion, le Président de la Fédération arabe des clubs UNESCO (FEDACLU) a présenté l'expérience fructueuse de cette jeune Fédération des clubs notamment son programme pour le développement du mouvement dans la région des pays du Golfe.</p>				
Nom et emblème de l'UNESCO convenablement utilisés par les clubs, centres et associations UNESCO conformément aux principes directeurs et au règlement pertinents de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> Les règles relatives à l'utilisation du nom et emblème de l'UNESCO par les clubs, centres et associations UNESCO ont été redéfinies et largement diffusées auprès des clubs. 				
Visibilité de l'UNESCO accrue	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités décrites précédemment ont fortement contribué à accroître la visibilité des programmes de l'Organisation du niveau local au niveau global. 				

Parlementaires (paragraphe 20034)

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/ enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil executive
<p>Une information et une sensibilisation accrues des parlementaires en faveur des programmes de l'UNESCO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <u>Au niveau régional</u>, la coopération avec les associations parlementaires régionales et/ou thématiques a été renforcée par leur plus grande implication dans les activités phares de l'UNESCO et la participation active de l'UNESCO à leurs principales réunions. L'UNESCO a été invitée à prononcer un discours sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) à la XXXII^e session de l'APF (Rabat, juin-juillet 2006). À l'issue de cette session, un appel fut lancé aux pays membres de l'APF pour la ratification de cette convention. L'UNESCO a également participé à : <ul style="list-style-type: none"> la 3^e partie de la session ordinaire 2006 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de 				

	<p>l'Europe, consacrée aux thèmes de « l'Allégation de détentions secrètes dans les États membres du Conseil de l'Europe » et de « la liberté d'expression et respect des croyances religieuses », à Strasbourg en juin 2006 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la 29^e Conférence des présidents d'Assemblées parlementaires nationales de l'Union parlementaire africaine (UPA) à Bujumbura en novembre 2006 ; - la 28^e session de l'Assemblée interparlementaire des États membres de CIS, à Saint-Petersbourg en mai 2007 ; - 2^e session de l'Assemblée parlementaire de l'Asie à Téhéran, en novembre 2007. 				
<p>Parlementaires associés aux activités et à la mise en œuvre des programmes, y compris des projets conjoints et services de conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2006, des séminaires de sensibilisation ont été organisés, en coopération avec les bureaux régionaux concernés, afin de promouvoir la participation des parlementaires au soutien au développement de l'éducation dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne (l'Afrique du Sud, la Gambie, le Ghana, le Libéria, la République du Congo et la Sierra Leone). • En juin 2006, l'UNESCO a organisé la première Conférence des Élus de la Méditerranée, en coopération avec l'ISESCO à Rabat, afin de renforcer son partenariat avec les parlementaires en les associant plus étroitement à la mise en œuvre de ses programmes prioritaires. • Une rencontre parlementaire visant à analyser les enjeux de l'Éducation dans le monde arabe a été organisée en coopération avec l'ISESCO, l'ALECSO et l'ABEGS, à Rabat les 25 et 26 juin 2007. À l'issue de cette réunion, le Forum arabe des parlementaires pour l'éducation (FARPED), a été constitué. • L'UNESCO a organisé en coopération avec le Parlatino une Conférence interparlementaire de la région Amérique latine et Caraïbes, à Sao Paulo, en septembre 2007. Les travaux ont été plus particulièrement consacrés aux thèmes suivants : (i) Renforcer le partenariat entre l'UNESCO et les Parlementaires de la région Amérique latine et Caraïbes (ii) Soutenir l'Éducation pour tous (iii) Encourager la 				

	<p>ratification des conventions internationales de l'UNESCO (iv) Promouvoir les droits de l'homme et la démocratie (v) Faciliter l'accès à l'eau (vi) Encourager l'accès à l'information et au savoir. À l'issue de cette conférence, les parlementaires ont adopté une Déclaration dans laquelle ils reconnaissent les efforts de l'UNESCO pour renforcer la coopération avec les parlementaires et le Parlatino dans tous ses domaines de compétence et recommande la désignation de points focaux dans les parlements d'Amérique latine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les points focaux parlementaires ont tous été invités à participer au Forum international de la société civile le 25 octobre 2007 à Paris (les voyages et séjours des PMA ont été pris en charge par ERC/PTS). À cette occasion, le point focal parlementaire roumain a présenté le processus en cours pour la constitution d'une commission permanente de l'UNESCO au sein du Parlement roumain. • Un recueil multilingue des Déclarations parlementaires, adoptées par les représentants élus à l'issue des principales réunions organisées par l'UNESCO de 2002 à 2007, a été publié en octobre 2007. 				
<p>Coopération avec l'Union interparlementaire intensifiée et réseaux de points focaux parlementaires pour l'UNESCO et avec les associations parlementaires régionales établis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Au niveau international et national</u>, les actions pour la désignation de points focaux parlementaires dans les parlements nationaux se sont poursuivies en coopération étroite avec l'UIP avec la désignation de 26 points focaux parlementaires. On en compte 69 à ce jour. • La coopération avec l'UIP visant le renforcement du soutien politique, législatif et financier par une plus grande sensibilisation des parlementaires des États membres aux programmes prioritaires de l'UNESCO s'est développée. Dans ce contexte, l'UNESCO et l'UIP ont organisé une réunion de travail en octobre 2006 pour discuter de la promotion du réseau des points focaux parlementaires de l'UNESCO et la préparation d'un guide pour les parlementaires sur l'Éducation pour tous. La préparation de ce guide qui est sous la responsabilité du Secteur éducation rencontre malheureusement des retards considérables. 	<ul style="list-style-type: none"> • La préparation du guide pour les parlementaires sur l'Éducation pour tous en coopération avec le Secteur de l'éducation et l'UIP a subi du retard. Malheureusement, après plusieurs relances de ERC à ED, un consultant pour la rédaction de ce Guide n'a toujours pas été désigné. La coopération intersectorielle devrait être améliorée afin de respecter les délais et de garder une certaine crédibilité vis-à-vis de nos partenaires. 			

	<ul style="list-style-type: none"> • Le guide de la pratique parlementaire a été largement diffusé aux Parlements membres de l'UIP et aux commissions nationales pour l'UNESCO, afin d'inciter à la désignation de points focaux parlementaires et de faciliter la mise en place de relations institutionnelles au niveau national entre le Parlement et la commission nationale pour l'UNESCO. • L'UNESCO a participé successivement à la 115^e (Genève, octobre 2006), à la 116^e (Bali, avril-mai 2007) et à la 117^e (Genève, octobre 2007) Assemblée de l'UIP. À son tour, l'UIP est intervenue au Forum international de la société civile organisé par ERC à Paris le 25 octobre 2007, en marge de la 34^e session de la Conférence générale. 				
<p>Soutien législatif et financier accru au niveau national pour des programmes de l'UNESCO et ratification des conventions élaborées à l'UNESCO accélérée et élargie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À l'occasion de toutes les manifestations auxquelles ERC/PTS a été impliqué, les participants parlementaires ont été encouragés à soutenir les programmes de l'UNESCO y compris à s'impliquer dans la ratification des conventions élaborées à l'UNESCO. 				

Villes et autorités locales (paragraphe 20036)

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalizations	Défis/ enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil executive
<p>Sensibilisation accrue des villes et autorités locales aux priorités et initiatives de l'UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de renforcer la coopération avec les associations de villes et d'autorités locales, un mécanisme de coordination intersectorielle a été mis en place au sein de ERC/PTS pour préparer la participation de l'UNESCO aux principales réunions internationales prévues dans ce domaine. Dans ce contexte, l'ensemble des activités relatives aux villes et autorités locales dans les secteurs de programme a été répertorié au sein du portail. • Dans le même cadre dudit mécanisme de coopération, la préparation de la contribution de l'UNESCO au Forum urbain mondial IV (Nanjing, mars 2008) est en cours. • En outre, la brochure sur le partenariat entre l'UNESCO et les villes a été mise à jour en coopération avec les secteurs de programme concernés et publiée en décembre 2007. Sa 				

	<p>traduction en espagnol et en arabe est en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La brochure d'information générale de la Section ERC/PTS sur le partenariat avec les trois composantes de la société civile (parlementaires, villes et clubs pour l'UNESCO) dont elle est responsable, a été mise à jour en septembre 2007. 				
<p>Implication systématique des villes et autorités locales dans la mise en œuvre des programmes au niveau des politiques urbaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En juin 2006, l'UNESCO a organisé la première Conférence des Élus de la Méditerranée, en coopération avec l'ISESCO à Rabat, afin de renforcer son partenariat avec les parlementaires et les élus locaux en les associant plus étroitement à la mise en œuvre de ses programmes prioritaires. Les maires des capitales ou leurs représentants, les élus locaux de la région méditerranéenne ont été invités à y participer. Étaient également présents Cités et gouvernement locaux unis (CGLU) et l'Association internationale des Villes éducatrices (AIVE). • Les États membres ont tous été invités à inclure dans leur délégation assistant à la 34^e session de la Conférence générale de l'UNESCO des élus locaux de leurs pays pour participer au Forum international de la société civile le 25 octobre 2007 à Paris. À cette occasion, le maire de Medellin a présenté le développement de sa ville notamment dans le domaine culturel et éducatif. 				
<p>Partenariat avec la CGLU mis en œuvre et coopération avec les associations de villes nationales et régionales renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à la cérémonie de signature de l'accord de coopération entre l'UNESCO et CGLU en mai 2007, une réunion de travail des Secrétariats de l'UNESCO et de CGLU pour l'établissement d'un programme de coopération conjoint pour 2008-2009 a été organisée en juin 2007. 				
<p>Projets conjoints et coopération locale sur des questions spécifiques liées aux problématiques urbaines abordées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'UNESCO a participé activement au Forum urbain mondial III organisé par UN-Habitat (Vancouver, Canada, juin 2006) et au 2^e Congrès mondial de CGLU (Jeju, République de Corée, octobre 2007). Ces réunions ont permis une large diffusion des programmes de l'UNESCO en faveur des villes. 				

III. Coopération avec les sources de financement extrabudgétaires
Paragraphe 20040

Budget ordinaire (arrondi au millier de dollars)	
Planifié : 686 000	Effectif : 683 000

Résultats escomptés du 33 C/5	Réalisations	Défis/enseignements tirés	Rapport Coût-efficacité	Durabilité (indicateurs ou mesures)	Recommandations du Conseil exécutif
Volume des ressources extrabudgétaires destinées aux activités de programme accru et sources de financement davantage diversifiées	<ul style="list-style-type: none"> Compte tenu du fait que les statistiques relatives à la mobilisation des ressources et à la diversification des sources de financement ne seront disponibles qu'au printemps 2008, les informations reçues indiquaient que le résultat avait été atteint. Des mesures adéquates ont également été prises pour accroître les fonds relevant des modalités d'autofinancement et renforcer la coopération Sud-Sud. 	<ul style="list-style-type: none"> La mobilisation des ressources est facilitée par l'insistance croissante sur le mandat de l'UNESCO en matière de coopération internationale au développement. L'UNESCO doit toutefois s'assurer que la qualité de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes est proportionnée aux ressources mobilisées. 	Les modalités de mise en œuvre sont jugées pleinement adaptées aux résultats obtenus.	Données statistiques.	
Stratégies efficaces de mobilisation des ressources élaborées, tant pour le Siège que pour les unités hors Siège, l'accent étant mis sur les besoins non financés compte tenu des priorités de développement nationales et des exigences de la programmation du système des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action du Directeur général pour améliorer la gestion des fonds extrabudgétaires a été élaboré et bien accueilli par les organes directeurs. Une Note bleue consacrée à la planification « dès le départ » des ressources extrabudgétaires visées/projetées au cours de l'exercice biennal 2008-2009 a été diffusée ; elle constituera la base de la préparation d'une stratégie globale de mobilisation des ressources extrabudgétaires. Une première étape en ce sens sera la consultation collective des donateurs en février 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> Si le plan d'action est bien assimilé et suscite un grand intérêt, au sein du Secrétariat et parmi les sources de financement, l'approche « individualisée » nécessaire à la préparation des projets et à la mobilisation des ressources demeure trop dispersée. 	Idem	Données statistiques ; renforcer la participation des bureaux hors Siège à la programmation et à la mobilisation des ressources ; accroître la reconnaissance du rôle et du mandat de l'UNESCO dans la programmation au niveau des pays.	
Partenariats efficaces avec des organismes donateurs bilatéraux, des organisations internationales et le secteur privé établis et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Des accords-cadres de coopération et des mémorandums d'accord (également multidonateurs) ont été renouvelés et/ou signés avec plusieurs donateurs gouvernementaux et partenaires du secteur privé (club de football de Barcelone, Mercedes-Benz Chine), des particuliers (Sheikha Fatima Bint Mubarak, des Émirats Arabes Unis), des fondations (fondation Hewlett, fondation Getty, fondation Packard, fondation Moore et fondation Virginio Bruni-Tedeschi). En 2006, l'UNESCO a accédé à un accord-cadre financier Nations Unies-Banque mondiale. De nouvelles modalités de financement, comme la participation des donateurs gouvernementaux aux activités de 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le contexte du programme d'unité d'action des Nations Unies pour un pays bénéficiaire, convaincre les donateurs gouvernementaux de soutenir les domaines de compétence de l'UNESCO sera un défi majeur dont l'Organisation doit tenir compte, en collaboration avec les pays bénéficiaires. La réussite de la coopération avec les donateurs doit être davantage mise en évidence pour attirer de nouvelles sources de financement. Les partenariats multidonateurs avec les sources de financement gouvernementales, privées et multilatérales doivent être stimulés. 	Idem	Des efforts seront faits pour continuer de participer aux approches à l'échelle des Nations Unies et pour développer des partenariats avec d'autres organisations multilatérales.	

	<p>programmation conjointes des Nations Unies, ont été mises en œuvre.</p>	<p>Dans certaines régions, comme les États arabes, ces partenariats représentent un potentiel de financement considérable.</p>			
<p>Capacités des secteurs de programme et des bureaux hors Siège en matière de mobilisation des ressources et de préparation et de gestion des projets renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des matériels d'information et de formation complets sur le plan d'action extrabudgétaire ont été élaborés : un <i>Tableau de délégation de pouvoirs et d'obligation redditionnelle</i> a été publié, le <i>Guide pratique</i> a été révisé, le Manuel administratif est en cours de révision, un <i>Guide de démarrage rapide</i> sur les activités extrabudgétaires a été rédigé et un matériel de formation interactif électronique est en cours d'élaboration. Ce matériel de formation a été testé à plusieurs occasions au Siège et hors Siège et une série de cours de formation auront lieu durant l'exercice biennal 2008-2009. 	<ul style="list-style-type: none"> Le matériel d'information et de formation a été très bien accueilli par le personnel de l'UNESCO ; il convient désormais d'accorder une plus grande priorité à son utilisation et à son développement. 	<p>Idem</p>	<p>Le renforcement des capacités du personnel de l'UNESCO en matière de programmation et de mobilisation de ressources extrabudgétaires doit être évalué par des données statistiques et au moyen d'outils de suivi plus efficaces pour ce qui concerne les aspects tant quantitatifs que qualitatifs de la gestion des activités extrabudgétaires.</p>	